

## Séance du Conseil municipal du 5 décembre 2024

Date de la convocation du Conseil municipal : 28 novembre 2024

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27

L'an deux-mille vingt-quatre et le cinq décembre, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en Mairie, sous la présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

### 23 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS	DORVEAUX	GARABED
	COVRAT	EYNARD	SEGUIN
MARILLIER	MARIE-BROUILLY	GIRIN	DELORME
		SOUGH	
MANTOUX	DOUCET	BARRAL	PATOUILLARD
RIVET	MOULARD	BEGUE	

### 04 Membres absents excusés :

DONZELOT	HODZIC	MICHAUX	MAITRE
----------	--------	---------	--------

### 04 Pouvoirs :

DONZELOT	Donne pouvoir à	LAGRANGE
HODZIC	Donne pouvoir à	EYNARD
MICHAUX	Donne pouvoir à	MOULARD
MAITRE	Donne pouvoir à	MANTOUX

## Délibération n° 20241205-004/ 1.1 Marchés Publics

### TRAVAUX DE DEMOLITION DE L'EX-EHPAD SIS 248 RUE DES SOURCES : AVENANT AU MARCHÉ DE TRAVAUX DU GROUPEMENT BEYLAT TP / SOTERLY / DMS

Dans le cadre de la démolition de l'ex-EHPAD ELEUSIS, un marché de travaux a été attribué au groupement BEYLAT TP/ SOTERLY / DMS pour un montant de 154 005,00 € HT.

Il s'avère que des éléments imprévus, découverts en cours de démolition du bâti, ont nécessité la réalisation de travaux complémentaires de la part de l'entreprise à savoir :

Nature travaux	MONTANT € HT
<ul style="list-style-type: none"><li>- Retrait du polystyrène découvert sous le dallage des dortoirs y compris traitement du déchet (tri et évacuation) ;</li><li>- Démolition du vide sanitaire y compris curage du DELTA MS situé entre le dortoir et la salle de vie y compris chargement et traitement des déchets ;</li><li>- Démolition du système de rétention d'eau découvert sous bâtiment ;</li><li>- Pompage et rejet de l'eau présente dans le système de rétention découvert sous bâtiment ;</li></ul>	24 910,00



De plus, les travaux supplémentaires décrits ci-dessous se sont avérés nécessaires pour faciliter l'évacuation des gravats et la création d'un nouvel accès rendu indispensable du fait de la cession de la parcelle à la société SRA Instruments comprenant l'entrée actuelle du site.

De même, en raison de la présence d'eau dans le sol suite à la démolition du système de rétention de l'ancien bâtiment et afin d'éviter des problèmes de stabilité et de sécurité des accès, il a été nécessaire de créer un puisard pour rendre praticable le sol en partie basse du terrain dans l'attente de la cession définitive de ce dernier.

Nature Travaux	Montant € HT
<ul style="list-style-type: none"><li>- Création d'un accès sur l'allée du Font Vernay avec maintien et entretien de la piste cyclable pendant la durée chantier, la fourniture et la mise en place d'un portail de chantier de 4m de passage et remise en œuvre du gore pour la piste cyclable ;</li><li>- Création d'un puisard de diamètre 1000, de profondeur 3m avec fourniture et pose de câble pour l'alimentation de la pompe de refoulement ;</li><li>- Tranchée de refoulement comprenant la fourniture et pose d'un PE Diamètre 60 ;</li><li>- Fourniture et pose d'une pompe de relevage dans le puisard ;</li><li>- Lissage du terrain par réglage au godet de curage des parties démolies ;</li><li>- Dépose soignée et mise en stock sur chantier des panneaux blanc de clôture rigide (pour repose éventuelle) ;</li></ul>	36 764,00

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer un avenant au marché de travaux du groupement BEYLAT TP pour un montant de 61 674,00 € HT. Le montant global du marché de travaux pour cette opération s'élève à : 215 679,00 € HT soit 258 814,80 € TTC.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Loïc COMMUN.

  


Le secrétaire de séance,  
Luc SEGUIN



Délibération n° 20241205\_004 du 05/12/2024

Signataire : Loïc COMMUN, Maire

Télétransmis en Préfecture le 10/12/2024

Mis en ligne sur le site Internet de la commune le 10/12/2024